

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 91-132

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 16 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

10 Décembre 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

10 Décembre 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints  
MM. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD , Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme LISION par M. Le Maire  
M. REVOLAT par M. MARCONI  
M. TAP par M. MOULINEAU

**ABSENTS- EXCUSES** : M. CANDAU, Adjoint  
MM. ALONSO, BARRIERE, SABATHIER, Conseillers

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Remplacement d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

**VOTE** : 3 Abstentions - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 28 Mars 1989, le Conseil Municipal a désigné Monsieur le Maire, Madame FONTAN, Monsieur GUEZENNEC, Madame LISION et Monsieur MARCONI pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ROYAN.

Lors du Conseil Municipal du 19 Novembre 1991, Monsieur le Maire a annoncé aux Membres du Conseil que Madame LISION, retenue par de nouvelles obligations professionnelles, avait demandé à être déchargée de ses fonctions d'adjointe aux Affaires Sociales ainsi que de celles concernant le Centre Communal d'Action Sociale de ROYAN.

Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal procède au remplacement de Madame LISION pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur
- APRES en avoir délibéré

#### **D E C I D E**

- de désigner Monsieur LE GUEUT pour siéger aux lieux et places de Madame LISION au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre  
Messieurs les Membres Présents,  
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort      Pour le Maire,  
le 23 Décembre 1991                              Le Maire Adjoint,  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint              H. LE GUEUT